

SAINT ANDRÉ DE LIDON

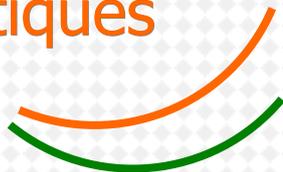


BULLETIN MUNICIPAL
N°33
Automne Hiver 2020

www.saint-andre-de-lidon.fr

facebook
Mairie de Saint André de Lidon

Infos pratiques



MAIRIE

05 46 90 08 15 Fax 05 46 94 29 38

accueil@standredelidon.fr

Ouverture du secrétariat

Nadine Chaillou et Cindy Moreau

du lundi au vendredi de 13h30 à 18h

Permanences des élus

Alain PUYON : mardi, mercredi, jeudi

Dominique DEWOST : lundi

Christelle HURTADO : vendredi

Philippe ROCHE : jeudi sur rendez-vous

LA POSTE

Levée du courrier : **11h**

Accueil : Alexandra 05 46 90 04 40

GEMOZAC : 05 46 94 21 79

Ouverture des services du guichet tous les jours de 9h à 12h20
sauf mercredi et dimanche

GENDARMERIE

GEMOZAC

38 avenue de la Victoire

Jours d'ouverture lundi mer-
credi et vendredi en matinée

COZES

24 rte de Royan

Jours d'ouverture mardi jeudi
et samedi en matinée

EN CAS D'URGENCE

Pompiers 18

Gendarmerie 17

SAMU 15

Hôpital de Saintes

05 46 92 76 76

Hôpital de Royan

05 46 39 52 52

Anti-poison 05 56 96 40 80

Enfance maltraitée 119

Accueil sans-abri 115

EDF 08 10 33 32 17

Service des Eaux

RESE 05 46 96 91 06

SPA de SAINTES 05 46 93 47 65

DECHETTERIE

Ouverture du lundi au samedi de 9h à 12h30
et de 13h30 à 17h30

La déchetterie de Montpellier est fermée le mercredi

Ramassage des ordures ménagères chaque lundi matin

Pour en savoir plus, consultez www.cyclad.org

Apport volontaire du verre et du papier dans 3 sites :

Stade - Moulin du Pas - Camping Ménéard

LES COMMERCES

**Alimentation Tabac Presse
VIVAL**

3, rue de la Seudre

Frédérique LEGRIS et

Cédric ADAM

05 46 90 06 93

**Boulangerie Pâtisserie « Aux
Gourmandises de Margaux »**

2, rue de la Seudre

Cindia et Maximilien CHOLLET

05 46 90 09 30

**Le Comptoir du Boucher
+ camion ambulat**

Place du 18 juin

Magaly et Stéphane

GRANCHERE 05 46 96 98 48

Huîtres et Moules

Nicolas CHARDAVOINE

Le dimanche matin

Place du 18 juin

05 46 36 05 20 ou

06 64 11 17 74

Bar Restaurant Pizzeria

LE SAINT ANDRÉ

Xavier BERNE

4, rue de la Seudre

09 73 28 66 00

Garage

**Mécanique automobiles et
machines agricoles**

Motoculture de Plaisance

17 rue de l'ancienne gare

Philippe GOULEVANT

05 46 90 08 09

Coiffure

COULEURS TENDANCES

Place du 18 juin

DELPHINE 05 46 92 27 48

Karine

Coiffure à domicile

06 02 34 43 90

LES ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES

Nadia BEAUBEAU

06 47 98 46 94

30 route du moulin de la Foy

Karine CRESPIN

05 46 97 60 44

10 route de Thaims Le Chaillaud

Emmanuelle DOYEN

05 46 94 13 84

28 route du moulin de la Foy

Stéphanie POUZAUD

05 46 74 79 90

3 bis rue de Chez Boissards

Sophie RAMBAUD

09 82 51 11 65

5, rue du moulin rouge

Amandine VOZEL

05 46 92 02 17

3 Lotissement La Cour du Bois

Céline FOUGERAY

06 75 54 53 32

33, route de Cozes

Où se loger à Saint-André?

Gites ruraux :

JJ BUJARD 05 46 90 05 11

MC FELIS 05 46 90 29 91

D FILHO 05 46 94 12 51

J GRAND 05 46 90 08 37

D RELIAUD 09 78 04 96 89

Campings

Chez Ménéard

05 46 90 09 40

Locations saisonnières

<https://www.airbnb.fr/>

- Le Clos Saint-André

Pour plus d'infos : **OFFICE DE TOURISME COZES**
05 46 90 80 82

Etat Civil d'octobre 2019 à septembre 2020

Naissances

FLORIAN Tom Gilles Robert 13 décembre 2019

GUILLOUET Lilou Claudine Chantal 20 novembre 2019

SALLIER Camila 13 février 2020

GUERIN Oscar Yannick Serge 28 février 2020

BLANCHET Joyce Déolinda 23 avril 2020

HUARD Éli Samuel 24 avril 2020

JACQUES Maxence Robin 15 mai 2020

DEJOUX Thibault Joseph Bernard 24 mai 2020

DUCROCQ Ondine 09 juillet 2020

MOTARD Sohann Nylan 19 juillet 2020

BERTHOME CUISINIER Louna Khallissy 14 août 2020

Décès

ZWICK Evelyne épouse TALMARD 13 novembre 2019

MARCHESSÉAU Jean Paul 21 janvier 2020

NICOLLE Pauline épouse MALHERBES 27 janvier 2020

MOINARDEAU Jeannine Marie Anne ép. MESNARD 22 février 2020

LAMOUREUX Michèle Andrée épouse LAURENT 14 mars 2020

MARTHUS Christian André 26 mars 2020

GAUTRET Jean-Claude 21 avril 2020

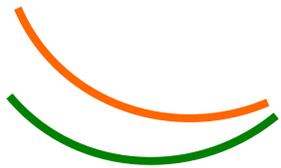
DIEU Geneviève Nicole 25 mai 2020

BARBARIN Michelle Georgette épouse PELON 10 juillet 2020

CHOQUET Jean-Claude Louis 12 juillet 2020

LANTERNA Renée Lucienne épouse BONAMY 31 juillet 2020

FELIS Claude Jean-Marie 19 septembre 2020



Le mot du maire

Mesdames, Messieurs

Nous remercions nos concitoyens qui lors de l'élection municipale du 15 mars 2020 ont permis à notre équipe renouvelée d'être élue pour aborder la nouvelle mandature 2020-2026. Ce résultat est un bon encouragement et nous ferons tout pour nous montrer dignes de la confiance que vous nous avez accordée.

Nous n'oublions pas dans nos remerciements aux anciens conseillers qui nous ont accompagné durant les six années précédentes pour leur implication et le travail accompli.

Dans la page centrale de ce numéro vous pourrez découvrir vos nouveaux conseillers avec des attributions de chacun dans les différentes commissions communales.

Le Conseil Municipal lors du budget 2020, s'est prononcé pour une légère augmentation des taxes foncières sachant que l'Etat doit compenser en totalité la suppression de la taxe d'habitation pour 89% des contribuables de notre commune.

Si la crise sanitaire n'a pas facilité le déroulement habituel des différentes manifestations (Brocante, Fête de l'été, Feu d'artifice...) nous le regrettons sincèrement, la priorité reste la santé de chacun en respectant les gestes barrières.

Par contre **quelques projets** ont pu être menés à leur terme comme :

- L'achèvement de la dernière phase d'aménagement du bourg par la rue du Stade
- La validation de la révision du plan local d'urbanisme
- La mise en sécurité du logement du 6 rue de l'Ancienne Gare

L'année se poursuivra par

- La réalisation d'un local pour la chasse
- L'implantation par orange d'une nouvelle antenne relai pour les portables à proximité du village du Charpreau sans oublier quelques ajustements d'orientation de l'antenne de Jorignac afin d'en améliorer la couverture.
- Le déploiement de la fibre optique sur notre territoire avec le raccordement aux particuliers au plus tard en 2021.

L'application du protocole sanitaire dans l'école primaire de St André a permis de maintenir partiellement au 4ème trimestre la poursuite de l'enseignement grâce aux efforts des enseignants et de leur directeur et la grande application des employés communaux à respecter les normes sanitaires.

La rentrée scolaire de septembre 2020 enregistre une baisse de 10% des effectifs qui se stabilise à l'horizon des trois prochaines années au sein du regroupement pédagogique Montpellier St André.

Autre nouvelle, **le départ à la retraite de Gérard Sallaud** après un accompagnement de 17 années aux ateliers municipaux où nous avons apprécié son engagement, ses connaissances techniques et sa disponibilité permanente. Grand Merci et Bonne Retraite.

Restant à votre écoute, protégez vous et bonne fin d'année.

Responsable de la Publication :

Alain Puyon
Comité de Rédaction :

Alain Puyon
Nicole Maurin
Roland Chevallier
Dominique Dewost
Willy Bony
Camille Malgorn
Amandine Vozel
Réalisation et impression
Mairie de
St André de Lidon
Courriel :
accueil@standredelidon.fr

Alain PUYON



SÉANCE DU 26 Mai 2020 (14 conseillers présents)

Cette première séance de la nouvelle mandature s'est déroulée dans la salle des fêtes sous la présidence d'Alain PUYON qui a exposé les règles sanitaires à respecter pour le bon déroulement de ce conseil municipal.

Le Conseil avait pour objectif réglementaire, l'élection du maire et de ses adjoints suite au résultat de l'élection municipale du dimanche 15 mars 2020.

La liste « Une Equipe à vos côtés » a recueilli 358 suffrages et obtenu 15 sièges.

– DÉLIBÉRATIONS APPROUVÉES

1-1 L'installation du Conseil Municipal

1-2 L'élection du Maire : Alain PUYON est réélu à l'unanimité

1-3 La création de 3 postes d'adjoints

1-4 L'élection des Adjoints

Mme Christelle HURTADO	1 ^{er} adjointe
M. Philippe ROCHE	2 ^{eme} adjoint
Mme Dominique DEWOST	3 ^{eme} adjoint

1-5 La création d'un poste de conseiller délégué

1-6 M. Jean-Luc HANNY est élu conseiller délégué

1-7 La délégation du conseil municipal au maire pour permettre des prises de décision qui favorisent une bonne administration communale.

1-8 Le versement des indemnités de fonction

Notre commune se situe dans la strate de 1000 à 3499 habitants où le taux maximal de l'indemnité du maire est de 51.6%.

Le maire propose d'appliquer un prorata de ce taux en prenant en compte une population communale de 1200 habitants ce qui donne un taux de 34.29%

Vote unanime des indemnités suivantes :

Fonction	Indemnité de l'indice brut terminal
Maire	34.29%
Adjoints	10%
Conseiller délégué	5%

1-9 Les Commissions communales
(Voir en page centrale du bulletin)



1^{er} Conseil Municipal de la nouvelle mandature dans le respect des règles sanitaires



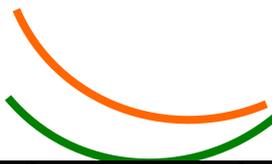
Rue du stade travaux terminés

SÉANCE DU 11 Juin 2020 (12 conseillers présents)

1 – DÉLIBÉRATIONS APPROUVÉES

1-1 Administration Générale

- L'autorisation de recrutement d'agents contractuels pour faire face à des besoins temporaires soit pour :
 - Le remplacement d'agents indisponibles
 - L'accroissement d'activité
- Le remboursement des frais de formations aux agents communaux
- L'indemnisation des frais de formations ou de réunions des conseillers n'ayant pas de délégations.
- La fixation des crédits affectés à la formation des élus municipaux. Le taux est de 6% du montant des indemnités des élus.
- Aménagement des loyers commerciaux de la commune en solidarité et soutien pour ceux fermés durant la période de confinement de mars à mai 2020.
- Désignation des délégués auprès des Syndicats



ORGANISMES	Nombre De délégués		NOMS
CDC De Gémozac	3	2 délégués 1 suppléant	Alain PUYON Dominique DEWOST Philippe ROCHE
SIVU Des écoles	5		Alain PUYON Dominique DEWOST Isabelle RICHARD Camille MALGORN Amandine VOZEL
Conseil d'école	3		Alain PUYON Dominique DEWOST Caroline DEJOUX
Saintonge Romane	2	1 titulaire 1 suppléant	Nicole MAURIN Christelle HURTADO
Pompiers de Cozes	1		Roland CHEVALLIER
SDEER	1		Roland CHEVALLIER
Syndicat de la Voirie	1		Jean-Luc HANNY
Eau 17	2	1 titulaire 1 suppléant	Alain PUYON Roland CHEVALLIER
Syndicat des Marais	1		Éric BON
Syndicat Informatique	3	1 titulaire 2 suppléants	Nicole MAURIN Amandine VOZEL
Correspondance défense	1		Christophe REVILLE
ADELFA	2	1 titulaire 1 suppléant	Éric BON Valentin BOINARD
F.D.G.D.C	2	1 titulaire 1 suppléant	Valentin BOINARD Willy BONY
FONT ROMAN NORD	2	1 titulaire 1 suppléant	Roland CHEVALLIER Alain PUYON

1-2 Finances

- Vote des affectations de résultat 2019

		Commune		Commerces		Lotissement		CCAS
Montant en €		Fonct	Invest	Fonct	Invest	Fonct	Invest	Fonct
CA	Situation fin 2019	304 755	-155 573	10 266	-4 635	-7 732	-2 938	2339
	Reste à réaliser		+28 540					
Affectation	Excédent capitalisé		127 033		4 635			
	Report excédent déficit	177 722		5 631		-7 732	-2 938	2 339

- Vote des taxes communales 2020

La taxe d'habitation est appelée à disparaître et actuellement 89% de foyers de la commune ne payent pas de taxe d'habitation, mais l'Etat continue encore en 2020 à verser le même montant perçu en 2019 (rappel du taux TH = 10.97%)

	2019	2020		2019	2020
Taxe foncière bâti	12.02%	12.56%	Taxe foncière non bâti	31.17%	32.57%

- Dépôt d'une demande de subvention pour la rénovation d'un logement 6 rue de l'Ancienne gare.

Montant prévisionnel 60 000€ TTC

Financement :

Département 15 000€ CDC Gémozac 22 000€ Autofinancement 23 000€

- Attribution d'une subvention pour l'hôpital des enfants de Poitiers d'un montant de 200€.

1-3 AUTRES SUJETS ABORDES

- Etablissement d'une convention de servitudes pour le lotissement du Bois d'Amour au Chaillaud.



- Convention avec le Syndicat mixte du bassin de la Seudre (SMBS) pour l'utilisation d'un local communal.
- Proposition d'accueil de l'épreuve Dunes et Marais sur notre commune le dimanche 4 octobre 2020.
- Déploiement de la fibre optique sur notre territoire, soit en enfouissement soit en utilisant des poteaux existants. Objectif achèvement fin décembre 2020
- Achèvement de la dernière phase de l'aménagement du bourg par la rue du Stade. Fin des travaux le 7 août 2020.
- Mise en place de la rénovation du site internet de la commune depuis début juin.

SÉANCE DU 01 Juillet 2020 (14 conseillers présents)

1 – DÉLIBÉRATIONS APPROUVÉES

1-1 Urbanisme

La sous-préfecture de Saintes nous a demandé le retrait de notre délibération d'approbation de la révision du Plan Local d'Urbanisme du 20 février 2020 afin que la commission CDPENAF (commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers) soit consultée.

A l'issue de l'avis de la commission le conseil municipal devra reprendre une délibération d'approbation de la révision du PLU. Acceptation à l'unanimité du conseil pour le retrait de la délibération d'approbation du PLU et de l'instauration du droit de préemption du 20 février 2020.

- Accord pour signer la convention d'instruction des autorisations d'urbanisme entre le service ADS de la CDC et la Mairie.

1-2 Finances

Adoption des budgets 2020 en équilibre en présence de Mme HAMON trésorière de Gémozac.

- Budgets annexes

	Fonctionnement	Investissement
Commerces	11 755€	15 040€
Lotissement	12 537€	2 938€

- Budget Principal de la Commune

Fonctionnement = 894 960€ (dont 222 000€ en virement à l'investissement)

Investissement = 512 329€



Vue dégagée sur le stade après le retrait des haies

Fonctionnement

Les dépenses se décomposent en un virement en investissement et 672 960€ répartis comme suit		Les recettes sont composées d'un excédent de 177 722€ et 717 238€ répartis comme suit	
Charges à caractères générales	27.8%	Impôts et Taxes	51.9%
Charges de personnel	46.8%	Dotations et participations	27.3%
Contingents	11.3%	Locations	13.1%
Autres charges gestion courante	5.8%	Produits et services	6.0%
Charges financières	2.8%	Divers	1.8%
Diverses dotations + except	5.5%		

Investissement – principales opérations

Aménagement RD du bourg	124 213€	Participation local chasse	10 000€
Aménagement autour de l'église	72 095€	Révision du PLU	7 320€
Achat du matériel	23 060€	Sécurisation du Club House	3 500€
Rénovation logement 6 rue de l'ancienne gare	19 080€	Ralentisseurs	3 500€
Aménagement éclairage public	18 533€	Mobilier école	1 200€

1-3 CCAS

- Fixation à 10 le nombre des membres du Conseil d'administration
- Election des membres :

Willy BONY	Patrice SOITEL	Isabelle RICHARD	Christophe REVILLE	Camille MALGORN
Alberte PUIRAVEAU	Caroline DEJOUX	Evelyne GUIMARD	Amandine VOZEL	Alain PUYON



2 – AUTRES SUJETS ABORDES

- Le départ en retraite fin juin de M. Gérard SALLAUD a nécessité pour l'été le recrutement d'un étudiant pendant 1 mois et celui de Guillaume BOUTIN en CDD durant 2 mois.
- La mairie a adressé un questionnaire aux parents pour connaître leur besoin en matière de transport scolaire pour l'année scolaire 2020-2021.
- Le retour d'instruction du permis de construire du local chasse est attendu courant octobre après avis des bâtiments de France et celui de la commission sécurité et accessibilité.

Le vendredi 10 juillet le conseil s'est réuni pour désigner les trois conseillers titulaires et suppléants de notre commune pour l'élection des sénateurs le dimanche 27 septembre 2020.

Titulaires : Alain PUYON – Christelle HURTADO – Jean-Luc HANNY

Suppléants : Nicole MAURIN – Dominique DEWOST – Roland CHEVALLIER

SÉANCE DU 28 Juillet 2020 (14 conseillers présents)

1 – DÉLIBÉRATIONS APPROUVÉES

1-1 Urbanisme

La commission CDPENAF (commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers) a émis en date du 9 juillet 2020 un avis favorable sur la révision du Plan Local d'Urbanisme suite au courrier de la sous-préfecture.

- L'approbation du dossier de révision du PLU.
- L'instauration du permis de démolir.
- Le dépôt de déclaration préalable pour les clôtures.



Aménagement terrain de boules

1-2 Finances

Subvention aux associations

Nom de l'association	Attribution	Nom de l'association	Attribution	Nom de l'association	Attribution
L'Amicale de Jorignac	150.00€	MFR Cravans	75.00€	Les Boucles du Printemps	100.00€
Union Sportive Lidonnaise (Foot)	2 500.00€	Prévention Routière	75.00€	AFSEP (sclérose en plaque)	200.00€
Chambre des Métiers	86.00€	Fondation du Patrimoine	120.00€	Institut BERGONIE	200.00€
ESAT Gémozac	75.00€	ACCA	600.00€	SOL Gémo (Banque alimentaire)	500.00€
France Alzheimer	200.00€				

1-3 Administration Générale

- Modification du tableau de classement des voies communales (ajout de 417ml supplémentaires qui porteront notre linéaire de voies communales à 39 747ml), cet élément sert au calcul de la DGF (dotation globale de fonctionnement).
- Dépôt du dossier de demande de subvention auprès du département pour la voirie accidentogène pour un montant de 58 000€.
- Revalorisation au 1^{er} juillet des loyers communaux de 0.95%, pas d'augmentation des locaux professionnels.
- Participation communale aux frais de transport des enfants à hauteur de 50% du coût réglé par les familles.
- Participation de la commune au règlement des licences sportives à hauteur de 30€ pour les jeunes de 3 ans à la fin des études secondaires.

1-4 Autres sujets abordés

- Installation de placards dans la classe CP de l'école par nos employés communaux.
 - Déploiement de la fibre optique, objectif fin 2020.
- Suivi des raccordements aux particuliers en 2021.

SÉANCE DU 08 Septembre 2020 (15 conseillers présents)

1 – DÉLIBÉRATIONS APPROUVÉES

- Nomination de Mme Alexandra DARDOISE pour tenir l'agence postale en remplacement de Florence BUI démissionnaire.
- Prolongation de 4 mois du contrat en CDD de M. Guillaume BOUTIN aux ateliers municipaux.
- Création d'un poste de stagiaire aux ateliers à compter du 1^{er} janvier 2021.
- Convention avec Epargnes pour l'utilisation en commun d'une brosse de désherbage.

2 – AUTRES SUJETS ABORDES

Examen de la nécessité de réglementer les différentes nuisances de voisinage (reste à l'étude).

La société EDF informe les collectivités qu'à partir du 31 décembre 2020 le tarif bleu ne pourra pas être souscrit par les communes ayant plus de 10 salariés (équivalent temps plein) et un budget supérieur à 2 millions d'euros.

Notre commune n'entre pas dans ces critères et reste toujours éligible au contrat bleu.

Votre nouveau



ALAIN PUYON

Maire
(4ème mandat)

Finances
Environnement
Communication



CHRISTELLE HURTADO

1ère Adjointe
(2ème mandat)

Urbanisme
Finances

Jean-Luc HANNY
Conseiller Délégué
(1er mandat)
Environnement



Caroline DEJOUX
(1er mandat)

Affaires scolaires



Willy BONY
(2ème mandat)
Animation vie locale
Finances
Communication



Roland CHEVALLIER
(2ème mandat)
Urbanisme Communication
Animation vie locale



Isabelle RICHARD
(1er mandat)
Affaires scolaires
Travaux Bâtiments



Christophe REVILLE
(1er mandat)
Environnement
Travaux Bâtiments



Affaires scolaires : Transport-cantine-garderie-équipements école-
aide aux activités scolaires-distribution des prix

Urbanisme : Plan local d'urbanisme-Démarches administratives-
Sécurité incendie

Environnement : Voirie-éclairage public-assainissement-enfouissement
des réseaux-espaces verts-signalétique-fleurissement-
sécurité des personnes

conseil municipal



PHILIPPE ROCHE

2ème Adjoint
(1er mandat)

Travaux Bâtiments

Finances
Urbanisme
Animation vie locale

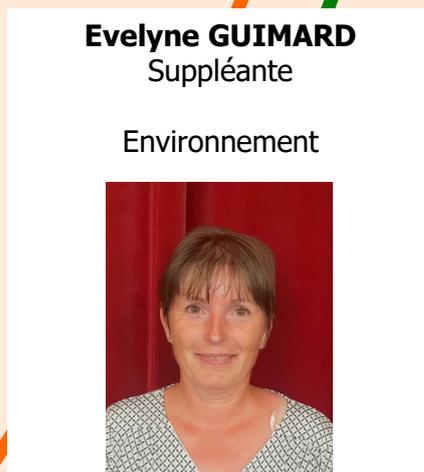
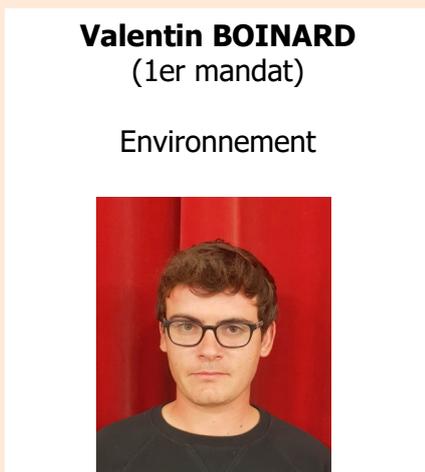
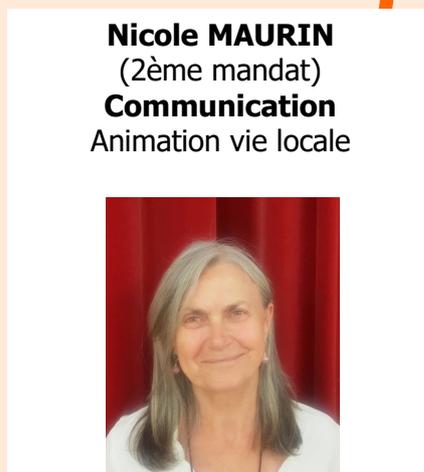


Dominique DEWOST

3ème Adjoint
(2ème mandat)

**Affaires scolaires
et sociales**

Finances
Environnement
Communication



Travaux Bâtiments : Bâtiments communaux-logements locatifs-
commerces-cimetière-matériels atelier

Communication : Bulletin municipal-site communal-fibre optique-
relation presse-articulation avec les associations

Les responsables des commissions ont leur dénomination en caractères gras



Suite aux élections municipales de ce début d'année, une nouvelle équipe a été nommée en Conseil Municipal pour animer le Centre Communal d'Action Sociale. Les candidatures spontanées n'ont pas manqué et le nombre de membres a été porté à 10 sous la présidence d'Alain PUYON.

La composition en est la suivante à ce jour :

PRESIDENT

PUYON	ALAIN	1 rue du chanoine Tonnelier 17260 SAINT ANDRE DE LIDON
--------------	-------	--

MEMBRES

BONY	WILLY	13 route du cognac 17260 SAINT ANDRE DE LIDON
DEJOUX	CAROLINE	2 impasse de chez guerineau 17260 SAINT ANDRE DE LIDON
GUIMARD	EVELYNE	36 route de cozes 17260 SAINT ANDRE DE LIDON
MALGORN	CAMILLE	17 rue de la petite motte 17260 SAINT ANDRE DE LIDON
PUIRAVEAU	ALBERTE	1 chemin du marais 17260 SAINT ANDRE DE LIDON
REVILLE	CHRISTOPHE	9 chemin de la garinelle 17260 SAINT ANDRE DE LIDON
RICHARD	ISABELLE	5 chemin de la robinerie 17260 SAINT ANDRE DE LIDON
SOITEL	PATRICE	Lot 7 lotiss du bois d'amour 17260 SAINT ANDRE DE LIDON
VOZEL	AMANDINE	3 lotiss la cour du bois 17260 SAINT ANDRE DE LIDON

Tous les membres sont bien décidés à mettre à profit leurs connaissances, leurs propositions et leur bonne volonté au service des Lidonnais. La première réunion s'est tenue début août et a été riche d'échanges et de propositions. Ces idées doivent être affinées, chiffrées et structurées pour pouvoir vous être proposées et bénéficier à tous.

Le CCAS de Saint André de Lidon essaiera d'orienter son action vers l'aide aux plus démunis, au renforcement du lien social par des projets d'actions intergénérationnelles, l'organisation de manifestations non portées par le milieu associatif permettant la rupture de l'isolement, et une aide matérielle par l'information, le conseil et l'expertise dans les domaines de la vie courante en s'appuyant sur les domaines de compétence des ses membres et/ou d'intervenants extérieurs.

Les membres arrêteront à la prochaine réunion les projets retenus et établiront un calendrier de réalisation de ces actions sur la mandature.



Notre première initiative, organisée un peu précipitamment, a été le transport/pique-nique sur le Tour de France le 08/09/2020 grâce à l'aide de la Communauté de Communes (prêt d'un minibus). Le succès a été relatif mais l'essentiel est de proposer. La publicité des prochaines actions sera renforcée.



Nous sommes à votre disposition. Nous sommes à votre écoute.
Vous pouvez nous contacter aux coordonnées suivantes **accueil@standredelidon.fr** ou **05.46.90.08.15** pour toute suggestion et pour nous signaler les besoins recensés dans votre entourage/voisinage.

Solidairement, Les membres du CCAS

La **rentrée scolaire** s'est bien passée malgré la menace du Covid.

Les 94 enfants du primaire sont répartis en 4 classes à 2 niveaux :
22 CP & CE1 avec Mme Hariel, 23 CE1 & CE2 avec Mme Salomé,
24 CE2 & CM1 avec Mme Lapouge et
25 CM1 & CM2 avec Mr Tavernier et Mme Moinard le jeudi,

jour où elle remplace Mr Tavernier, retenu par ses activités de direction.
Le port du masque est obligatoire pour tous les adultes entrant dans l'école. La distanciation physique n'est plus obligatoire mais tout est organisé de façon à limiter au maximum le regroupement des enfants ! Les locaux sont nettoyés et désinfectés tous les jours ; les tables et chaises de la cantine le sont également après chaque service.

Le lavage des mains reste un geste barrière essentiel ; nous rappelons aux parents qu'il leur revient de faire laver les mains à leurs enfants en rentrant de l'école !

Echo des écoles



Rappel sur la circulation rue des écoles : le matin de 8h30 à 9h, l'après-midi de 16h30 à 17h20 la circulation y est fortement déconseillée pour la sécurité de tous et principalement celle des enfants.

Le parking du lotissement de la Martière au bout de la rue des écoles, le parking de la place du champ de foire ou les emplacements rue du Chanoine Tonnellier sont à la disposition des accompagnants.

La **garderie** fonctionne le matin de 7h15 à 8h30 (coût 1€) et le soir de 17h20 à 18h30 (1€ à nouveau).

Les **transports scolaires** sont toujours gérés par la région Nouvelle Aquitaine. Le quotient familial est normalement appliqué à toutes les familles pour un parcours de plus de 3 kms jusqu'à l'école primaire. 4 arrêts de ramassage ont été retenus cette année. Le trajet école de St André – école de Montpellier de Médillan est assuré par un grand bus pour un coût de 30€. Nous rappelons que la mairie prend en charge 50% des frais de transport !

La **cantine** fonctionne normalement (avec les gestes barrières !).

Les enfants sont répartis en 2 services !

Le prix d'un repas reste inchangé pour cette année à 2.10€ malgré une augmentation constante des coûts d'achats alimentaires et la perspective de devoir introduire progressivement des



aliments bios, au plus tard en janvier 2022 !

A cet effet, la commune a adhéré cet été à **AgriLocal 17** :

plateforme numérique d'achat de produits locaux et/ou bios.

Ce qui va nous permettre de trouver des producteurs locaux principalement pour les fruits, légumes, laitages, et légumineuses.



Nous souhaitons aussi une bonne année scolaire à tous les nouveaux 6^e

Lauren, Lucas, Mélanie, Lucas, Wyatt, Prune, Ludovic, Louka, Salomé, Naïs, Timéo, Florent, Annabelle, Célia, Joss, Noah, Manoa, Kylian, Emma, Lenny, Gabin, Ilona, Nathan, Gabriel, Nathaël, Laura, dans leurs collèges respectifs !

Message aux élèves ayant obtenu un diplôme

(brevet des collèges, CAP, bac) cette année. Veuillez vous faire connaître en mairie avant le 31 décembre. Merci de déposer un justificatif.

Lors de la cérémonie des vœux en janvier, un bon d'achat vous sera remis.

Les 2 accompagnantes des élèves en situation de handicap (AESH) dans notre école

Vivre ensemble en bon voisinage



Que vous soyez locataire ou propriétaire, la proximité avec vos voisins peut-être source d'innombrables conflits...Pourtant, vivre en bon voisinage, c'est possible ! Dialogue, bon sens et courtoisie sont les meilleurs moyens d'éviter que les choses ne s'enveniment, certaines règles de base doivent également être respectées...

Le bruit

Le bruit est considéré comme excessif (passible de sanctions) dès lors qu'il porte "atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité". Et cela, de jour comme de nuit.

Or, il est à la portée de tous, d'adopter des gestes simples, et respecter quelques règles de savoir vivre.

Les travaux de jardinage et de bricolage doivent être effectués à des horaires respectueux du repos des voisins.

Même si aucun arrêté municipal ne régit les horaires autorisés, il est couramment admis de les effectuer :

les jours ouvrés de 8h à 12h et de 14h à 19h30 ; les samedis de 9h à 12h et de 14h à 19h et le dimanche de 10h à 12h.

Les Animaux

La divagation des chiens est interdite sur la commune.

Les propriétaires d'animaux sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants du voisinage, ceci de jour comme de nuit. Ils leur incombent également de ramasser les déjections de leur animal.

Les installations renfermant des animaux vivants notamment les poulaillers, clapiers et pigeonniers doivent être maintenus constamment en bon état de propreté et d'entretien. Ils sont désinfectés et désinsectisés aussi souvent qu'il est nécessaire ; les fumiers doivent être évacués pour ne pas incommoder le voisinage.

Feux et odeurs

Après le bruit, les odeurs arrivent en tête des conflits de voisinage. L'appréciation de leur seuil de tolérance se fait au cas par cas, aucun critère précis n'existant en la matière.

Il est interdit de brûler les déchets verts (biodéchets) à l'air libre ou dans un incinérateur de jardin. Par ailleurs, vendre ou prêter un incinérateur de jardin est interdit. Toutefois, en cas d'obligation de débroussaillage, des formulaires d'inscription sont à remplir à la mairie pour prévenir de votre feu.

La valorisation de ces déchets végétaux, par compostage individuel ou en déchetterie

Gémozac ou Montpellier de Médillan (horaires et jours d'ouverture en page 2 de ce bulletin), devra être privilégiée.

Propreté

Le plaisir à se promener dans notre commune, dépend pour beaucoup de la propreté des espaces publics et notamment des trottoirs. Quoi de plus désagréable que de marcher les yeux rivés sur le sol pour éviter les déjections canines.

Le ramassage des ordures ménagères ayant lieu le lundi matin, il est demandé aux habitants de ne sortir les poubelles que le dimanche soir et de les rentrer dès que possible dans la journée du lundi.

Plantations - Taille des arbres et haies

Les arbres et haies qui dépassent peuvent être sources de conflits et d'insécurité. Avant de vous lancer dans toute plantation, sachez que ce sont les règles du Code Civil qui s'appliquent : tout arbre ou arbuste de moins de 2 m doit être planté à au moins 50 cm de la propriété voisine. Pour une hauteur supérieure, il devra être planté, au minimum, à 2 m de cette limite. Si vous ne respectez pas ces règles, votre voisin peut exiger que les plantations soient taillées, voire arrachées. Si les branches des arbres empiètent sur votre propriété, vous êtes également en droit de demander à votre voisin de les couper. Quant aux fruits poussant sur les branches surplombant votre terrain, ils appartiennent à votre voisin.

En revanche, s'ils tombent, vous pouvez les ramasser.

« La terre n'est pas un don de nos parents, ce sont nos enfants qui nous la prêtent ! » (Vieux proverbe amérindien)

Ne jetons pas de débris, papiers, cartouches de fusil sur le sol Merci!!



Les vœux de monsieur le maire le **11 janvier 2020**

L'assemblée générale de l'**ACCA** s'est tenue **jeudi 24 juillet 2020** sous la responsabilité de Thierry GUIMARD, tel que le souhaitait le président sortant, Daniel MASSIEU. A l'issue du vote, 9 membres ont été élus : Christophe BOINARD (Président), Thierry GUIMARD (Vice Président), François MONEL (Trésorier), Cédric BOUTIN (Secrétaire), Anthony MILLIEROUX, Julien DUCLOS, Antony MORIN, Jean-Marc ANTON, Michel PUIRAVEAU.

Retour en images



La cérémonie du **8 mai 2020**, marquée par l'absence du public en raison des mesures de sécurité sanitaire liées au coronavirus



Samedi 12 septembre, pot de départ à la retraite de notre agent communal, après 17 ans de bons et loyaux services. Bonne retraite Gérard !



Passage au cœur du bourg des « Boucles Nationales de Printemps » le **samedi 19 septembre**

Samedi 18 et dimanche 19 septembre, au cours des journées du Patrimoine, Gérard Talzac et Roland Chevallier ont accueilli avec beaucoup d'enthousiasme, les curieux pour une visite du musée, de l'Eglise et du cimetière de notre commune.

Notre musée abrite de vrais trésors d'une époque passée mais pas si lointaine que cela. Il est le témoin de l'évolution des outils et objets des artisans qui ont composé le cœur d'activité du village. La visite de l'Eglise et du cimetière fut tout aussi enrichissante d'un point de vue architecturale et historique.

Ce n'est pas Marie-Thérèse Cottreau, une des doyennes du village qui nous contredira! Malgré ces 98 ans, elle ne rate pas une visite du musée et ses anecdotes du passé sont captivantes.



Peu de volontaires pour l'opération "Nettoyons la Nature" ce **samedi 26 septembre**, la faute à la pluie menaçante et aux virus non moins menaçants! Récolte mineure également à la différence des années précédentes...serait ce le signe que les consciences s'éveillent ? Nous le souhaitons tous!



Mairie de Saint André de Lidon

Afin de mieux communiquer sur ses actions, la municipalité a ouvert une page Facebook intitulée « Mairie de Saint André de Lidon ». Ceux d'entre vous qui ont un profil sont invités à « aimer » notre page afin de retrouver les informations que nous souhaiterions communiquer au plus vite et au plus grand nombre! Merci d'inviter vos amis.



Une saison sinistrée, un redémarrage difficile...

La pratique du sport comme tous les secteurs de la société a subi de plein fouet les conséquences de la crise sanitaire. L'ensemble des championnats de football ont été suspendus dès le mois de mars.

Peu de choses à dire sur la partie de championnat jouée, une équipe séniors très mal classée, handicapée par des blessures et une coupable indiscipline. Le groupe des vétérans commençait à trouver son rythme de croisière. Les plus jeunes ont été présents sur le peu de plateaux maintenus. L'équipe U11 (*9 et 10 ans*) de Julien DESJARDINS a dominé sa poule, forte d'un groupe de qualité.

Les manifestations estivales n'ont pu être maintenues. L'assemblée générale s'est tenue fin juin à huis clos. Le résultat financier est relativement correct du fait de l'absence de dépenses sur la demi-saison sinistrée. En l'absence du tournoi de juin et du repas communal de juillet, les recettes budgétaires de la saison à venir seront forcément impactées d'autant plus que l'horizon ne se dégage guère en matière d'organisation de manifestation.

Le secrétaire, Julien ROUX, a souhaité laisser son poste désormais dévolu à Sandrine ROMAIN. Gaylord RAUTUREAU conserve la présidence, Willy BONY les cordons de la bourse, Vincent SALLAUD et Emmanuel BLANCHARD la responsabilité des équipes séniors et vétérans. Gaétan PROQUIN intègre l'animation de l'école de foot.

Après des conditions météorologiques hivernales défavorables et la crise sanitaire, beaucoup de joueurs ont eu la tentation d'arrêter la pratique ou de se tourner vers d'autres activités. De plus, la reprise assortie de moult contraintes n'est intervenue que fin août. La chaleur estivale n'a également pas incité les joueurs à une reprise anticipée de l'activité physique.

Néanmoins, dès les premiers jours de septembre, l'ensemble de l'effectif était réuni pour une première rencontre amicale contre nos homologues de Pons. Cette première victoire (5-3) ne doit pas cacher le manque d'automatismes et la nécessité d'améliorer le fonds de jeu de cette nouvelle équipe.

La semaine suivante a vu l'équipe des vétérans affronter toujours amicalement nos voisins meursacais (2-3).

L'école de foot, quant à elle, n'a repris son activité que la semaine précédant la rentrée scolaire. Les entraînements successifs de septembre ont vu l'arrivée progressive de nouveaux enfants. Au regard de l'effectif actuel, les équipes seront limitées aux catégories U7 et U9 cette saison.

Trop de jeunes Lidonnais migrent vers les clubs voisins...avec des expériences mitigées. L'USL est la seule association à leur proposer une pratique sportive sur la commune à moindre coût :

(licence annuelle à 40€ avec une subvention communale de 50%) avec un encadrement totalement bénévole.

Cela ne pourra perdurer qu'avec votre soutien et l'engagement de la jeunesse lidonnaise (*2/3 des effectifs actuels sont issus des communes limitrophes...*).

Malgré cela, un grand merci aux jeunes et à leurs parents qui nous ont fait confiance les saisons précédentes.

La saison 2020-2021 débutera le vendredi 25/09/2020 pour l'équipe vétérans (21h à domicile), le dimanche 27/09/2020 pour l'équipe séniors (15h à domicile), et le 03/10/2020 pour les rencontres des plus jeunes, sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire.

Un petit mot enfin pour notre Gérard (SALLAUD) national; nous lui souhaitons une agréable et très longue retraite et nous le remercions encore pour l'ensemble des services qu'il a pu rendre au club et à ses licenciés.

Bien que le masque soit désormais obligatoire pour le public autour du terrain, nous vous espérons toujours plus nombreux pour venir supporter vos couleurs.

L'ensemble des licenciés se joint à moi pour vous confirmer notre engagement afin que le sport perdure malgré tout sur le territoire lidonnais.



Tarifs de location des salles*

* DU 1 NOVEMBRE 2019 au 31 MARS 2020 (gratuite pour les associations communales)

Forfait Week-End	SALLE DES FETES	SALLE DES ASSOCIATIONS	Ménage non fait	Pour tout autre Demande Consulter la Mairie 05 46 90 08 15
Habitants de Saint-André	130€	100€		
Hors commune	210€	160€		
Caution	500€	150€	60€	



En raison de la crise sanitaire due au coronavirus, nous sommes désolés d'être dans l'obligation d'annuler ou reporter un certain nombre d'animations. Dans l'incertitude de l'évolution de ces prochains mois, nous sommes soucieux de ne faire prendre aucun risque à qui que ce soit. Ainsi la bourse à l'enfance et (probablement) le repas des aînés seront reportés à fin 2021 ou 2022 si tout va mieux !

Dates & Horaires	Organisateurs	Types de manifestations	Lieux	Renseignements & Réservations
Lundi 11 novembre	Mairie	Cérémonie de l'Armistice	Monuments aux Morts	Mairie 05 46 90 08 15
Samedi 5 décembre	Mairie	Choucroute à emporter au profit du Téléthon	Salle des Fêtes	Dominique DEWOST 06 11 81 38 84
Mardi 15 décembre	Ecole et Mairie	Noël des Enfants	Ecole	
Samedi 9 janvier à 17h	Mairie	Vœux de monsieur Le Maire	Salle des Fêtes	Mairie 05 46 90 08 15
Samedi 13 mars	ACCA	Chasse à courre au cerf départ à 11h au silo carrefour de la Chagnasse	Casse-croûte à 9h à la salle des fêtes de Cravans (inscription obligatoire)	Christophe BOINARD 06 70 74 17 50 François MONEL 06 73 92 68 52

Petits rappels d'Urbanisme

- **Pour la construction d'un abri de jardin** (compris entre 5 et 20m²), il est **IMPERATIF** de déposer en mairie une déclaration préalable. (délai d'instruction d'un mois)
- **Pour une clôture**, une déclaration préalable est également nécessaire.
Petits rappels : 1,50m de haut pour les clôtures maçonnées
1,80 m de haut pour les haies doublées ou non d'un grillage
- **Pour les piscines** d'une superficie de 10 à 100m² non couvertes ou couverture inférieure à 1,80m de haut, une déclaration préalable est à déposer en mairie.
Si la couverture est supérieure à 1,80m un permis de construire est obligatoire. (délai d'instruction de 2 mois)
- **Pour une extension d'habitation** comprise entre 5 et 20m² dépôt d'une déclaration préalable, si supérieure à 20m² dépôt d'un permis de construire.
(Nota : pour les zones A et N du PLU l'extension ne doit pas excéder 50% de l'emprise au sol du bâti existant avec un maximum de 50m²).



Les Créas
de Didine

Créations de couture et d'accessoires
personnalisables



Amandine VOZEL 3, Lotissement La Cour du Bois 07 57 48 52 62
Boutique en ligne <https://les-creas-de-didine.eproshopping.fr/>



*Nouveau ! Votre énergéticienne à
Saint André de Lidon!*

*Pour un rééquilibrage général, un soulagement des douleurs
physiques et morales, un soutien bienveillant...*

*Praticienne reiki, initiée à l'ecothérapie, herboriste et
lithothérapeute, je vous reçois à mon domicile toute la journée du
lundi au vendredi ou me déplace dans un rayon de 20 km le soir et
le samedi*

*Sur rendez-vous uniquement
Tél 06 65 22 72 52 ou 05 46 98 41 47*

Mail : nano7234@gmail.com

Facebook : Nan O' Fantaisie

Site : www.nanofantaisie.fr



EURL LAMOTTE Antoine TERRASSEMENT



6, Lotissement
La Cour du Bois
Tél 07 77 39 31 53

